



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2025-256

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

84_DRAAF_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2025-09-16-00002 - Arrêté n° 2025/09-39 du 16 septembre 2025
relatif à la publication par extrait de décisions pour le département
de l'Ain (5 pages)

Page 3

84-2025-09-17-00004 - Arrêté n° 2025/09-41 du 17 septembre 2025
relatif à la publication par extrait de décisions pour le département
de la Haute-Loire (7 pages)

Page 8

La Préfète

Lyon, le 16 septembre 2025

ARRÊTÉ n° 2025/09-39

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2025/07-11 du 2 juillet 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de l'Ain :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC ELEVAGE GAILLARD	HAUT-VALROMEY	170,3939	ARVIERE-EN-VALROMEY, CHAMPAGNE-EN-VALROMEY, CHANAY, HAUT-VALROMEY, INJOUX-GENISSIAT, SURJOUX-LHOPITAL	12/07/2025
EARL QUALIFRAIS	MIRIBEL	1,2666	MIRIBEL	13/07/2025
MABILE Julien	SANDRANS	7,4718	SANDRANS	17/07/2025
NEYME Jean-Yves	CHANEINS	14,6539	CHANEINS	17/07/2025
DAZORD Anthony	FARAMANS	14,6749	BALAN, BRESSOLLES, DAGNEUX, NIEVROZ, MONTLUEL, PIZAY	18/07/2025
TROCCON Mathieu	LE PETIT-ABERGEMENT	170,9307	HAUT-VALROMEY, VALROMEY-SUR-SERAN	20/07/2025
EARL TRAD'AGRI	VIRIAT	151,9264	SAINT-MARTIN-DU-MONT, VIRIAT	21/07/2025
GAEC DU CHAMP LOTTE	DOMSURE	5,1160	PIRAJOUX	24/07/2025
SCEA CHANTEMERLE	VALSERHONE	22,3049	VALSERHONE	25/07/2025
EARL DOMAINE DE LA GRANGE NEUVE	VONNAS	9,0532	VONNAS	25/07/2025
MOINE Dominique	MALAFRETAZ	9,9072	ATTIGNAT	26/07/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC SOUS LES ROCHES	VILLEREVERSURE	3,7131	SIMANDRE-SUR-SURAN	28/07/2025
GAEC DU ROGET	ILLIAT	1,9285	ILLIAT	01/08/2025
GAEC LA PLAINE	BALAN	6,4648	BELIGNEUX	02/08/2025
SCEA LA GRANDE VAUPIERRE	SAINT-JEAN-DE-THURIGNIEUX	236,0477	CIVRIEUX, MIONNAY, MONTLUEL, RANCE, REYRIEUX, SAINT-ANDRE-DE-CORCY, SAINT-DIDIER-DE-FORMANS, SAINT-JEAN-DE-THURIGNIEUX, SAVIGNEUX	08/08/2025
FAVIER Pierre	CRAS-SUR-REYSSOUZE	5,6743	BRESSE VALLONS	08/08/2025
GRUMET Aurélie	THIL	3,3433	THIL	09/08/2025
GAEC CARIE	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	53,1939	SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	14/08/2025
GAEC DE PLOMBARD	CONDEISSIAT	2,0542	CONDEISSIAT	14/08/2025
CURT Baptiste	VANDEINS	3,6860	VANDEINS	14/08/2025
GAEC DU BOUCHIRO	JAYAT	15,4608	JAYAT	16/08/2025
SAS FERME DE CORON	BELLEY	62,3134	ARBOYS-EN-BUGEY, BELLEY, VIRIGNIN	23/08/2025
LAMBERT Christophe	SAINT-MARCEL	17,2384	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	26/08/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** la demande suivante pour le département de l'**Ain** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
BARBET Mathieu	VILLARS-LES- DOMBES	101,3124	BEYNOST, LA BOISSE, MIRIBEL, SAINT-MAURICE-DE- BEYNOST, THIL, TRAMOYES, VERSAILLEUX, VILLARS-LES- DOMBES	03/07/2025

Cette décision d'autorisation peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de la décision d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **refus partiel d'autorisation d'exploiter** la demande suivante pour le département de l'**Ain** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DE L'ORME	SAINT- MARTIN-DU- MONT	8,5738	6,6471	LA TRANCLIERE, SAINT-MARTIN- DU-MONT, TOSSIAT	04/08/2025

Cette décision de refus peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de la décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **l'Ain** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
L'adjointe à la cheffe du service régional
d'économie agricole

Alexandra BERAUD-SUDREAU

La Préfète

Lyon, le 17 septembre 2025

ARRÊTÉ n° 2025/09-41

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté DRAAF n°2025/07-11 du 2 juillet 2025 portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les **autorisations d'exploiter tacites** à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
ETIER Joseph	SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL	0,2840	SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL	03/07/2025
EARL DES BRUYAYRES	BAS-EN-BASSET	1,9520	BAS-EN-BASSET	05/07/2025
GAEC AGREE DE MAMEAS	CEAUX-D'ALLEGRE	13,0632	CEAUX-D'ALLEGRE, VERNASSAL	10/07/2025
GAEC AGREE ENTRE MONT ET SUC	RIOTORD	140,6511	GRAZAC, RIOTORD, DUNIERES	10/07/2025
GAEC DE MONTEGUT 2	VOREY	1,6230	BELLEVUE-LA-MONTAGNE	11/07/2025
GAEC TICHIT DU CROUZET	LACHAMP-RIBENNES (48)	77,5192	ESPLANTAS-VAZEILLES	13/07/2025
GAEC AGREE BRUCHET NOVAK	SAINT-ARCONS-DE-BARGES	1,4640	SAINT-ARCONS-DE-BARGES	13/07/2025
GAEC DELICES DES CHAMPS	RAUCOULES	4,5255	RAUCOULES	16/07/2025
GAEC DES LAUZES	BAINS	9,1160	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON, BAINS	18/07/2025
GAEC DU LYON D'OR	VERNASSAL	13,1073	CEAUX-D'ALLEGRE, VERNASSAL	19/07/2025
GAEC FERME DE JALASSET	BAINS	1,1850	BAINS	19/07/2025
GAEC ELEVAGE BELIN	SAINT-PRIVAT-D'ALLIER	10,6852	SAINT-PRIVAT-D'ALLIER	19/07/2025
GRAILLE Grégory	BAINS	9,0266	VERGEZAC, BAINS, SANSSAC-L'EGLISE	20/07/2025
GAEC DES BILLARDS	TIRANGES	11,1280	TIRANGES	21/07/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
CREMILLEUX Camille	VOREY	1,6878	CUSSAC-SUR-LOIRE	21/07/2025
VINCENDON Yann	SAINT-PAL-DE-MONS	1,2837	SAINT-PAL-DE-MONS	24/07/2025
GAEC DE LA FAYOLLE	SAINT-PAL-DE-CHALENCON	0,7431	SAINT-PAL-DE-CHALENCON	26/07/2025
GAEC DU LIDENNE	COUTEUGES	7,1440	SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON, COUTEUGES, SAINT-GEORGES-D'AURAC	26/07/2025
GAEC DU BARRY	SAINT-PIERRE-EYNAC	37,5677	MALREVERS, ROSIERES, BEAULIEU	27/07/2025
GAEC DES PORTES D'Auvergne	FIX-SAINT-GENEYS	5,9918	FIX-SAINT-GENEYS	27/07/2025
GAEC DES PORTES D'Auvergne	FIX-SAINT-GENEYS	11,5641	VERNASSAL, VAZEILLES-LIMANDRE, LOUDES	27/07/2025
GAEC DE L'EPI BLEU	ALLEYRAS	28,8719	OUIDES, SAINT-PREJET-D'ALLIER, ALLEYRAS, SAINT-JEAN-LACHALM	31/07/2025
SOULIER Jean-Paul	JULLIANGES	10,6885	BEAUNE-SUR-ARZON, JULLIANGES	01/08/2025
MARTEL Paul	VERGEZAC	18,8957	LE VERNET, SAINT-JEAN-DE-NAY, SIAUGUES-SAINTE-MARIE	03/08/2025
CROZEMARIE Mickaël	DOMEYRAT	39,3734	DOMEYRAT, PAULHAGUET	04/08/2025
GAEC DES ROSIERS	SAINT-GERON	144,5880	BEAUMONT, BOURNONCLE-SAINTE-PIERRE, COHADE, PAULHAC	06/08/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DES PLONES	SAINTE-CHRISTOPHE-D'ALLIER	132,9710	SAINTE-CHRISTOPHE-D'ALLIER, BEL-AIR-VAL-D'ANCE (48), SAINTE-BONNET-LAVAL (48)	07/08/2025
GAEC PAYS DES SUCS	YSSINGEAUX	2,5527	YSSINGEAUX	08/08/2025
GAEC DES RASES DE LABIEC	BAS-EN-BASSET	18,5104	BAS-EN-BASSET, SAINTE-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE (42)	08/08/2025
GAEC DE LA LISETTE	MERCŒUR	1,6943	MERCOEUR	08/08/2025
BARD Muriel	VEZEZOUX	61,5520	VEZEZOUX, AUZON, VERGONGHEON	09/08/2025
MIALON Claude	SALETTES	12,3659	SALETTES	10/08/2025
MIALON Céline	LAUSSONNE	57,0989	LAUSSONNE, LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE	10/08/2025
GAEC LAURENT	SAINTE-ARCONS-DE-BARGES	7,1228	SAINTE-ARCONS-DE-BARGES, SAINTE-PAUL-DE-TARTAS	11/08/2025
RAVEL Florian	LA CHAPELLE-D'AUREC	1,7290	SAINTE-DIDIER-EN-VELAY	13/08/2025
GAEC DES MARYS	MONTREGARD	2,4405	DUNIERES	15/08/2025
GAEC DES MARYS	MONTREGARD	7,1858	RAUCOULES	15/08/2025
GAEC DES TRIFOUS	SAINTE-JEAN-LACHALM	3,1371	SAINTE-JEAN-LACHALM	15/08/2025
GAEC DE ROCHE BOUCHY	LE BOUCHET-SAINTE-NICOLAS	3,2912	LE BOUCHET-SAINTE-NICOLAS, CAYRES	16/08/2025
PAGE Claude	SAINTE-JEAN-DE-NAY	1,7375	VAZEILLES-LIMANDRE	16/08/2025
RIOCROS Christophe	SAINTE-JUST-PRES-BRIOUDE	4,6081	SAINTE-JUST-PRES-BRIOUDE	17/08/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
BROTTEZ Zoé	LES VASTRES	4,4120	LE CHAMBON-SUR-LIGNON	17/08/2025
MONCHALIN Sébastien	BAS-EN-BASSET	1,0693	BAS-EN-BASSET, SAINT-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE (42)	17/08/2025
EARL DU CHALET	SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	50,1488	LA CHOMETTE, SALZUIT, SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	18/08/2025
GAEC DE LA BLACHERE	SAUGUES	8,3779	CHANAILEILLES	18/08/2025
GAEC AGREE DE NIRANDES	CAYRES	4,03	CAYRES	24/08/2025
GAEC DES OLMES	RAUCOULES	6,6093	RAUCOULES	24/08/2025
GERBIER Bernard	LE BRIGNON	9,6098	CAYRES	28/08/2025
GAEC DU CHERRY BRANDY	SAINT-PAL-DE-CHALENCON	0,3185	SAINT-JULIEN-D'ANCE	29/08/2025
GAEC DES MARYS	MONTREGARD	0,8650	MONTREGARD	29/08/2025
THONNAT Gilles	LAVAUDIEU	17,8740	LAVAUDIEU	30/08/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DE L'EPI BLEU	ALLEYRAS	18,4561	ALLEYRAS	03/07/2025

GAEC DU PLATOU	SAINTE-SIGOLENE	4,2451	LES VILLETES	11/07/2025
GAEC RACHER	AUTRAC	1,5310	BLESLE	15/07/2025

Ces décisions d'autorisation peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'un **refus partiel d'autorisation d'exploiter** la demande suivante pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Superficie autorisée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
GAEC DE LA FERME DE BEGOUL	MOLOMPIZE (15)	30,9915	29,4605	BLESLE, AUTRAC	15/07/2025

Cette décision de refus peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **décision de rescrit** les demandes suivantes pour le département de la **Haute-Loire** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Communes de localisation des biens	Régime du droit d'exploiter	Date de la décision préfectorale
GAEC AGREE LA FERME D'ANCETTE	BAS-EN-BASSET	5,1398	BAS-EN-BASSET, BEAUZAC	NON SOUMIS	21/07/2025
BROUILLARD Thomas	LAVAUDIEU	17,6954	LAVAUDIEU, VIEILLE-BRIOUDE, LA CHOMETTE	NON SOUMIS	21/07/2025

LUDON Cyril	PAULHAGUET	17,5758	JOSAT, SAINTE-MARGUERITE, MAZEYRAT-D'ALLIER	NON SOUMIS	14/08/2025
GAEC LA BERGERIE DE MADENE	CHAZELLES	28,6122	CHAZELLES	NON SOUMIS	14/08/2025

Ces décisions de rescrit peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de la **Haute-Loire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET